

# **Profil de qualification pour assistante médicale CFC / assistant médical CFC**

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante médicale CFC / assistant médical CFC du 8 juillet 2009

Numéro de la profession 86910

## **Contenu**

### **I. Profil de la profession**

### **II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles**

### **III. Niveau d'exigences de la profession**

#### **I. Profil de la profession**

L'assistante médicale CFC<sup>1</sup> travaille essentiellement en médecine ambulatoire, en majorité dans des cabinets médicaux privés ou d'entreprise, de médecine générale et de diverses spécialités.

Elle contribue ainsi à une prise en charge optimale du patient et assiste le médecin dans ses activités.

Elle applique de manière consciente les normes et les standards professionnels, juridiques et éthiques. Elle respecte le secret médical. Elle veille à la protection de l'environnement, à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la radioprotection.

L'assistante médicale CFC exerce des activités variées dans les domaines relationnel, diagnostiques et thérapeutiques, ainsi qu'administratif.

Les compétences professionnelles de l'assistante médicale CFC sont réparties en six domaines de compétences opérationnelles et correspondent à l'art. 4 de l'Ordonnance de formation, ainsi qu'aux compétences opérationnelles du plan de formation :

1. Relations avec les patients
2. Assistance et exécution des processus diagnostiques et thérapeutiques
3. Exécution des processus d'entreprise
4. Utilisation des bases médicales
5. Hygiène, sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement
6. Communication dans une langue étrangère

La description des domaines de compétences opérationnelles, les compétences opérationnelles (Art. 4 – 6 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle), les objectifs généraux, particuliers et évaluateurs du plan de formation, ainsi que les compétences personnelles, sociales et méthodologiques sont détaillées dans le point II " Vue d'ensemble des compétences opérationnelles".

#### **1. Relations avec les patients**

L'assistante médicale CFC accueille, encadre et conseille les patients dans un climat professionnel et sécurisant. Elle est capable d'évaluer et de reconnaître des situations de divers degrés d'urgence et de complexité. Elle enregistre, documente et transmet les informations nécessaires. Elle communique de manière appropriée avec les patients et les partenaires externes, dans la langue nationale locale ainsi que dans au moins une langue étrangère.

---

<sup>1</sup> Par souci de lisibilité, seul le féminin est employé.

## 2. Assistance et exécution des processus diagnostiques et thérapeutiques

Sous la responsabilité du médecin,

- elle effectue des actes médicotechniques, par ex. : injections, ponction veineuse, ECG<sup>2</sup>, mesure de la tension artérielle;
- elle réalise des examens de laboratoire, selon les critères de qualité en vigueur;
- elle effectue les radiographies du thorax et des extrémités, en respectant les prescriptions de l'Ordonnance sur la radioprotection;
- elle assiste le médecin lors de certaines interventions;
- elle dispense aux patients l'enseignement pour l'utilisation de matériel médical par ex. : le spiromètre, le lecteur de glycémie.

Pour ce faire, elle dispose des connaissances médicales et scientifiques nécessaires (voir point 4. bases médicales)

## 3. Exécution des processus d'entreprise

Elle planifie les activités du cabinet médical et organise la consultation. Elle gère le suivi des dossiers, leur classement et leur archivage. Elle écrit les rapports en utilisant la terminologie médicale. Elle applique le TARMED<sup>3</sup> dans la gestion de la facturation. Elle assure le tri et le suivi du courrier. Elle gère le stock du matériel nécessaire à l'activité du cabinet médical.

## 4. Utilisation des bases médicales

Elle fait le lien entre ses connaissances scientifiques et médicales et son activité professionnelle.

Elle dispose des connaissances nécessaires en anatomie/physiologie/biologie/pathologie/pharmacologie/pharmacothérapie/terminologie (selon les objectifs généraux du plan de formation 1.4.)

## 5. Hygiène, sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

Elle travaille dans le respect des dispositions légales et des normes de l'entreprise relatives à l'hygiène, à la protection de l'environnement, à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Elle respecte les dispositions légales relatives à l'hygiène.

## 6. Communication dans une langue étrangère

Elle communique avec le patient et ses proches dans une langue étrangère en employant une terminologie médicale simple et compréhensible .

L'assistante médicale joue un rôle important en médecine de premier recours dont elle est en général le premier interlocuteur.

Compte tenu de l'évolution constante du domaine de la santé, tant sur le plan structurel que médicotechnique, il est indispensable que l'assistante médicale actualise de façon permanente ses compétences professionnelles.

---

<sup>2</sup> Electrocardiogramme

<sup>3</sup> Tarif des prestations médicales ambulatoires à l'hôpital et au cabinet médical

	Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles →						
		1	2	3	4	5	6	7
A	<b>1. Relations avec les patients</b>	<b>1.1 Communication</b> Appliquer les règles de communication verbale et non verbale dans les relations internes et externes.	<b>1.2 Relations avec le patient</b> Développer une relation appropriée avec le patient et son entourage. Prise en charge adéquate du patient.					
B	<b>2. Assistance et exécution des processus diagnostiques et thérapeutiques</b>	<b>2.1 Diagnostic au laboratoire</b> Effectuer les examens de laboratoire selon les critères de qualité en vigueur.	<b>2.2 Diagnostic en radiologie</b> Effectuer de manière autonome des clichés du thorax et des extrémités sous la responsabilité d'un médecin en respectant les dispositions en matière de radioprotection et l'Ordonnance sur la radioprotection.	<b>2.3 Diagnostic général</b> Pratiquer des examens diagnostiques ou de contrôle sur ordre médical.	<b>2.4 Processus thérapeutiques</b> Pratiquer de façon autonome divers actes sur ordre médical, selon les techniques et procédures en vigueur.	<b>2.5 Assistance médicale</b> Assister le médecin lors de certains traitements et de petites interventions chirurgicales en respectant les règles d'asepsie.	<b>2.6 Activités de conseil</b> Conseiller le patient dans les limites de ses compétences professionnelles.	
C	<b>3. Exécution des processus d'entreprise</b>	<b>3.1 Processus de travail</b> Effectuer les tâches organisationnelles selon des critères d'économicité.	<b>3.2 Qualité</b> Suivre et appliquer les processus de travail selon le règlement interne en respectant les standards de qualité.	<b>3.3 Gestion du temps</b> Gérer et optimiser toutes les activités inhérentes au temps : tenue de l'agenda, planification et suivi des consultations et des visites..	<b>3.4 Gestion de l'information</b> Garantir le flux d'informations et traiter toutes les données internes.	<b>3.5 Communication interne et externe.</b> Utiliser les outils bureautiques pour les tâches administratives.	<b>3.6 Gestion du matériel</b> Gérer les stocks selon des critères d'économicité.	
D	<b>4. Utilisation des bases médicales</b>	<b>4.1 Branches scientifiques</b> Appliquer les connaissances scientifiques de base lors de l'activité professionnelle.	<b>4.2 Bases médicales; anatomie, physiologie, biologie</b> Appliquer les connaissances en anatomie, physiologie et biologie lors de l'activité professionnelle.	<b>4.3 Bases médicales; pathologie</b> Utiliser les connaissances en pathologie dans tous les domaines d'activités.	<b>4.4 Pharmacologie, pharmacothérapie</b> Utiliser les connaissances en pharmacologie et pharmacothérapie pour renseigner les patients. Utiliser le compendium.	<b>4.5 Terminologie</b> Maîtriser l'usage du vocabulaire médical et scientifique dans tous les domaines d'activité.		
E	<b>5. Hygiène, sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement</b>	<b>5.1 Hygiène personnelle et professionnelle.</b> Appliquer les règles d'hygiène selon les normes légales.	<b>5.2 Sécurité, protection de la santé</b> Connaître les risques des accidents et maladies professionnelles. Prendre les mesures nécessaires pour les prévenir.	<b>5.3 Protection de l'environnement</b> Procéder à l'élimination adéquate des substances et des déchets.				
F	<b>6. Communication dans une langue étrangère</b>	<b>6.1 Connaissances de base</b> Communiquer avec le patient et ses proches dans une langue étrangère (notions élémentaires).	<b>6.2 Connaissances propres à la profession</b> Utiliser une terminologie médicale simple dans une langue étrangère.					

### **III. Niveau d'exigences de la profession**

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation (partie A, compétences opérationnelles) sous la forme d'objectifs évaluateurs dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6).

### **Approbation et entrée en vigueur**

Le présent profil de qualification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **FMH**

Lieu

Président

Dr méd. Jürg Schlup

#### **FSAAM**

Lieu

Présidente

Elwina Kaufmann

#### **SVA**

Lieu

Présidente centrale

Tresa Stübi

#### **ARAM**

Lieu

Co-Présidence

Anne-Claude Perrette

Marie-Paule Fauchère

Le profil de qualification pour la profession d'assistante médicale CFC du 5 décembre 2013 est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI.

Berne, le 5 décembre 2013

### **SECRETARIAT D'ETAT A LA FORMATION, A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION**

Le responsable du Département de la formation professionnelle initiale et supérieure :

Jean-Pascal Lüth